



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de santé

Question écrite n° 95265

Texte de la question

M. Jean-Marie Le Guen souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question des centres de santé médicaux de la Mutualité française de Marseille et des Bouches-du-Rhône et de leur financement. Suite à la transposition des directives européennes, qui a entraîné la séparation des activités sanitaires et sociales de celles des assurances, la mutualité doit trouver, seule, son équilibre de gestion. On les centres de santé sont ouverts à l'ensemble de la population, alors que leur coût de fonctionnement est essentiellement supporté par le mouvement mutualiste. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour assurer la pérennité de ces centres de santé médicaux qui jouent un rôle d'intérêt général et de cohésion sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Guen](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95265

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5346